



## Caution parking

-----  
Par Marko

Bonjour,

Je suis locataire d'une place de parking depuis quelques années. Le parking n'appartient pas au bâtiment où j'habite. Par conséquent lors de la signature du bail on m'a remis un émetteur et un badge pour pouvoir accéder au parking par le bâtiment auquel je n'appartiens pas. On m'a demandé une caution pour l'émetteur et une autre caution pour le badge. J'ai rendu le badge il a de ça maintenant 2 ans (j'entre dans le parking par le portail directement.) néanmoins le bailleur refuse de me rendre la caution du badge sous prétexte que je dois intégralement rendre la place de parking pour récupérer les cautions.

Est-ce vrai ou je peux récupérer une caution distinctement

Merci par avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous un reçu prouvant avoir rendu ce badge ?

Relisez le document signé lors de la location et de la remise du badge.

Est-ce bien une caution ou un dépôt de garantie ?

-----  
Par Marko

Bonjour j'ai effectivement la preuve écrite du rendu badge. Il y a marqué dépôt de garantie.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Et comment est prévue la restitution de ce dépôt de garantie ? A la fin du bail ?